

ENGAGEMENT N° 27

Référence : E-27 (GM), Notes sténographiques du 29 avril 2013, volume 4, page 157

Demande : « *Relativement au tableau du bas de la page 33 du document B-296 (onglet A) et par rapport au tarif 4.8, vérifier et indiquer (en mode prévisionnel) si le profil du client de la ligne 9 est correct (Demandé par la Régie) »*

Réponse :

La ligne 27 du palier 4.07 ainsi que la ligne 9 du palier 4.08 représentent un seul client qui change de palier en cours de contrat. En effet, ce client possède un contrat d'une durée de 12 mois couvrant la période d'avril à mars. Il est prévu que le client augmente son volume souscrit à compter de novembre jusqu'à la fin de son contrat. Le client se positionne ainsi au palier 4.07 en octobre 2012 et passe au palier 4.08 de novembre 2012 à mars 2013 (cette révision est conforme à l'article 16.3.5.1 des *Conditions de service et Tarif* en vigueur). Il est prévu qu'un nouveau contrat de 12 mois soit ensuite débuté au mois d'avril 2013 avec un volume souscrit équivalant au niveau initial.

Il est à noter qu'une erreur s'est glissée lors de la production du tableau. Gaz Métro a omis d'insérer la ligne 10 du palier 4.08. Celle-ci a été surlignée en gris et est présentée à la pièce révisée Gaz Métro-18, Document 7, pages 31 à 33.

Pour les mêmes raisons énumérées dans le premier paragraphe, la ligne 26 du tarif 4.07 ainsi que la ligne 10 du tarif 4.08 représentent un seul client.